République Française Département : ARIEGE Arrondissement : Foix LES CABANNES - Commune

Procès verbal

Le jeudi 03 avril 2025 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 26 mars 2025, s'est réunie sous la présidence de Daniel GERAUD.

Secrétaire de la séance : Ginette MILHAVET SALENDRE

Présents: Daniel GERAUD, Ginette MILHAVET SALENDRE, Jean-Jacques BLANC, Franck FERRER-

JOLY, Françoise SORDELET, Patrick RIEU, Anne-Marie GARACHON Représentés : Anthony FEVRIER représenté par Anne-Marie GARACHON

Absents et excusés : Gilles ROULLET

Ordre du jour :

- Convention de maitrise d'ouvrage avec le SMDEA pour le réseau du pluvial
- Convention d'occupation par EDF pour les sirènes PPI implantées sur la commune de Les Cabannes
- Lieu de dépôt des gravats suite aux travaux du SDE 09
- Approbation du CFU 2024 du budget communal
- Approbation de l'affectation du résultat 2024 du budget communal
- Approbation du CFU 2024 du budget annexe du SPIC Locations commerciales
- Approbation de l'affectation du résultat 2024 du budget annexe SPIC Locations commerciales
- Vote du budget 2025 communal
- Vote du budget 2025 annexe du SPIC Locations commerciales
- Questions diverses

Délibérations du conseil :

Convention de maîtrise d'ouvrage avec le SMDEA pour le réseau pluvial (N° DE_012_2025)

Vu la délibération 042-2023 en date du 20/11/2023 portant autorisation de prendre un bureau d'étude pour la réfection du réseau pluvial de la commune

Vu la délibération 001-2024 en date du 08/01/2024 portant approbation des travaux de réfection du réseau pluvial et notamment son plan de financement.

Le SMDEA a entrepris des travaux consistants à rénover les réseaux d'eaux usées et d'eaux potable sur le territoire de la commune de Les Cabannes.

Pour rappel, la commune a pour mission, conformément aux règles en vigueur, de créer un réseau pour capter et évacuer les eaux pluviales en les séparant du réseau des eaux usées.

Pour permettre une meilleure coordination des travaux qui sont extrêmement liés et de bénéficier de l'expérience et de la compétence dans ce domaine du syndicat, Monsieur le Maire propose de leur déléguer la maîtrise d'ouvrage pour la création de ce nouveau réseau des eaux pluviales.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention et de ses annexes qui sont annexés à la présente délibération.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'Approuver la convention de délégation de la maîtrise d'ouvrage au SMDEA pour les opérations de création du réseau de collecte et d'évacuation des eaux pluviales sur la commune de Les Cabannes
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette convention

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Présents 7	Votants 8	Pour 8	Contre	Abstention

<u>Autorisation d'occupation par EDF pour les sirènes PPI implantées sur la commune de Les Cabannes</u> (N° DE_013_2025)

Les grands barrages destinés à retenir des volumes d'eau importants de plusieurs millions de m3 permettent d'assurer une production d'énergie électrique qui contribue pour l'essentiel à établir sur le réseau électrique un équilibre entre la production et la demande.

La commune de Les Cabannes est concernée au niveau sûreté par le barrage de Laparan.

L'exploitant EDF sous le contrôle de la DRIRE a mis en place un dispositif de 2 sirènes permettant d'alerter les populations en cas de désordres avérés sur le barrage.

Chaque sirène occupe une surface de 2 à 3 m² pour le dispositif d'exploitation.

Monsieur le Maire propose par convention d'autoriser EDF à occuper à titre gracieux les emplacements déjà existants.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention qui sera annexée à la délibération.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'Approuver le projet de convention portant autorisation à EDF, pour la durée de l'exploitation des ouvrages de la chute de Laparan, à maintenir à son emplacement actuel chaque dispositif d'alarme et d'y autoriser l'accès.
- Mandate Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Présents Y Votants		Contre	Abstention
--------------------	--	--------	------------

lieu de dépôts des gravats suite aux travaux du SDE 09 (N° DE_014_2025)

Vu la délibération 001-2025 en date du 05/02/2025 portant approbation des travaux de renforcement du réseau basse tension sur la rue principale par le SDE 09 ;

Vu la délibération 005-2025 en date du 24/02/2025 portant approbation des travaux de renforcement du réseau basse tension au quartier la Bexane par le SDE 09 ;

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de définir un lieu pour déposer les éventuels matériaux extraits des tranchées et non réutilisables en remblaiement. A défaut, la commune prendra à son compte la mise en décharge.

Monsieur le Maire propose de déposer les gravats éventuels à la piscine, celle-ci n'étant plus en fonctionnement depuis plusieurs années. Le coût de remise en état étant trop élevé, il n'est pas envisageable de la remettre en route.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle que le projet de centre de santé prévu sur ce site devrait prochainement se concrétiser, ce qui nécessitera le remblayage de la piscine.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- D'Approuver le lieu de dépôt des matériaux inertes suite aux travaux du SDE 09 à la piscine de Les Cabannes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

	Présents 7	Votants 8	Pour 5	Contre	Abstention
--	------------	-----------	--------	--------	------------

Détermination d'un lieu de dépôt des gravats suite aux travaux du SDE 09 (N° DE_015_2025)

Vu la délibération 001-2025 en date du 05/02/2025 portant approbation des travaux de renforcement du réseau basse tension sur la rue principale par le SDE 09

Vu la délibération 006-2025 en date du 24/02/2025 portant approbation des travaux de renforcement du réseau basse tension au quartier La Bexane par le SDE 09

Monsieur le Maire rappelle qui est nécessaire de définir un lieu pour déposer les éventuels matériaux inertes extraits des tranchées et non réutilisables en remblaiement. A défaut, la commune prendra à son compte la mise en décharge.

Monsieur le Maire propose de déposer les gravats éventuels à la piscine, celle-ci n'étant plus en fonctionnement depuis plusieurs années. Le coût de remise en état étant trop élevé, il semble peu envisageable d'envisager une réouverture.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle que le projet de centre de santé prévu sur ce site devrait prochainement se concrétiser, ce qui nécessitera le remblayage de l'emplacement de la piscine.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

• D'Approuver le lieu de dépôt des matériaux inertes suite aux travaux du SDE 09 à la piscine de Les Cabannes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Ainsi fait et delibere i	ies jour, mois et an	que ci-uessus.		
Présents 7	Votants 🎘	Pour 5	Contre 9	Abstention

Délibération sur le compte unique financier - BUDGET COMMUNAL M57 2024 (N° DE 016 2025)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°Ml_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024;

Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	294 525,32	77 920,34	0,00	77 920,34	294 525,32
Opérations exercice	370 628,70	521 235,07	142 896,21	133 670,91	513 524,91	654 905,98
Total	370 628,70	815 760,39	220 816,55	133 670,91	591 445,25	949 431,30
Résultat de clôture		445 131,69	87 145,64	• •		357 986,05
Restes à réaliser	0,00	0,00	149 184,72	0,00	149 184,72	0,00
Total cumulé	0,00	445 131,69	236 330,36	0,00	149 184,72	357 986,05
Résultat définitif		445 131,69	236 330,36			208 801,33

Le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Le Maire vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Présents -	Votants	Pour	Contre	Abstention
1	7	7		

<u>Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - BUDGET COMMUNAL M57 2024</u> (N° DE_017_2025)

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	294 525,3 2
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	184 338,5 8

RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	150 606,3 7
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	445 131,6 9
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	445 131,6 9
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv 1068	236 330,3 6
Solde disponible affecté comme suit	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	208 801,3 3
B. DEFICIT AU 31/12/2024	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Présents	Votants	Pour -	Contre	Abstention
7	7	K		

<u>Délibération sur le compte unique financier - BA LOCATIONS COMMERCIALES CABANN 2024</u> (N° DE 018 2025)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024;

Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	219 909,12	0,00	932 945,10	0,00	1 152 854,22
Opérations exercice	359 891,20	340 094,12	1 445 860,45	487 114,15	1 805 751,65	827 208,27

Total	359 891,20	560 003,24	1 445 860,45	1 420 059,25	1 805 751,65	1 980 062,49
Résultat de clôture		200 112,04	25 801,20			174 310,84
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	200 112,04	25 801,20	0,00	0,00	174 310,84
Résultat définitif		200 112,04	25 801,20			174 310,84

Le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Le Maire vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Présents ,	Votants	Pour 😽	Contre	Abstention
7	7	7		

<u>Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - BA LOCATIONS COMMERCIALES CABANN 2024</u> (N° DE_019_2025)

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	219 909,1 2
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	82 818,29
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : DEFICIT	19 797,08
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	200 112,0 4
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	200 112,0 4
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv 1068	25 801,20
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	174 310,8 4
B. DEFICIT AU 31/12/2024	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Présents	7	Votants	1	Pour	Contre	Abstention
	+		+			

Vote du Budget 2025 communal (N° DE_020_2025)

Section fonctionnement:

Dépenses

Chap 1	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00€
011	Charges à caractère général	189843,39 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	199500,00 €
014	Atténuations de produits	15500,00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	141814,04 €
042	Opération d'ordre 042	0,00 €
043	Opération d'ordre 043	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	142260,00 €
66	Charges financières	10 000,00 €
67	Charges spécifiques	0,00€
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00€

Recettes

Chap 1	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	208801,33 €
013	Atténuations de charges	0,00 €
042	Opération d'ordre 042	0,00€
043	Opération d'ordre 043	0,00 €
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	88200,00 €
73	Impôts et taxes	33 000,00 €
731	Fiscalité locale	236823,00 €
74	Dotations et participations	73093,00 €
75	Autres produits de gestion courante	59000,00€
76	Produits financiers	0,10 €
77	Produits spécifiques	0,00€
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00€
		698917,43 €

Section investissement : Dépenses

Opé 1	Libellé	Montant
0	Hors équipement	1548607,45 €
001	Solde d'exécution section investissement	87145,64 €
020	Dépenses imprévues	0,00 €
040	Opération d'ordre 040	0,00€
041	Opération d'ordre 041	0,00 €

Recette

Opé 1	Libellé	Montant
0	Hors équipement	1493939,05€
001	Solde d'exécution section investissement	0,00€
021	Virement de la section de fonctionnement	141814,04 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €
040	Opération d'ordre 040	0,00 €
041	Opération d'ordre 041	0,00 €
		1635753,09 €

Présents S	Votants	Pour	Contre	Abstention
4	8	8		

Vote du Budget 2025 SPIC locations commerciales (N° DE_021_2025)

Section fonctionnement Dépense

Chap 1	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €
Oll	Charges à caractère général	110100,00€
022	Dépenses imprévues	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	43994,32 €
042	Opération d'ordre 042	260526,72 €
043	Opération d'ordre 043	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	10,00 €
66	Charges financières	3618,52 €
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	61648,48 €
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	55000,00€
		534898,04 €

Recette

Libellé	Montant
ésultat de fonctionnement reporté	174310,84€
pération d'ordre 042	162013,00 €
pération d'ordre 043	0,00€
entes produits fabriqués, prestations	34000,00€
utres produits de gestion courante	104072,00 €
roduits financiers	60502,20€
roduits exceptionnels	0,00€
	pération d'ordre 042 pération d'ordre 043 entes produits fabriqués, prestations utres produits de gestion courante coduits financiers

Section investissement Dépenses

Opé 1	Libellé	Montant
0	Hors équipement	150351,50 €
001	Solde d'exécution sect [®] d'investissement	25801,20€
020	Dépenses imprévues	0,00€
040	Opération d'ordre 040	162013,00€
041	Opération d'ordre 041	0,00€
		338165,70 €

Recette

Opé î	Libellé	Montant
0	Hors équipement	33644,66€
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00€
021	Virement de la section de fonctionnement	43994,32 €
040	Opération d'ordre 040	260526,72 €
041	Opération d'ordre 041	0,00 €
		338165,70 €

Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
7	8	8		